

# **Flash-back** - Revue électronique hebdomadaire du Centre Mohammed VI de Soutien à la Micro-finance Solidaire -



**N° 86 - Du 18 au 31 mars 2013.**

« *Flash-back* » est une revue hebdomadaire électronique d'articles, d'études et de rapports sur le Micro-Crédit et la Micro-Finance au Maroc et dans le Monde sélectionnés par les soins de l'équipe du Centre Mohammed VI de Soutien à la Microfinance Solidaire. Elle est diffusée à l'ensemble des acteurs du secteur dans notre pays.

S'agissant d'une sélection d'articles, d'études et de rapports dans l'objectif de diffuser l'information et encourager l'échange, le Centre ne peut alors pas cautionner le point de vue exprimé par la source.

## **Sommaire :**

- [\[La Vie Economique\] Plafonnement des intérêts : Les associations de microcrédit rejettent la proposition du gouvernement](#)
- [\[La Vie Economique\] Microcrédit : Fini le rêve de la transformation en banques !](#)
- [\[Aujourd'hui Le Maroc\] Un nouveau cadre juridique verra bientôt le jour : Le microcrédit s'offre un lifting](#)
- [\[LaNouvelleT.com\] Le C.A. de la Fondation pour l'Education Financière tient sa 1<sup>ère</sup> réunion](#)
- [\[AuFaitMaroc.com\] Introduction de la finance islamique - Mohamed Najib Boulif évoque "un nouveau souffle"](#)
- [\[LeSoir-Echos.com\] « Il est plus facile de changer la loi »](#)
- [\[EspaceDataPresse.com\] Grande conférence sur le thème « Inclusion financière : Leçons croisées entre le Sud et le Nord »](#)



[Plafonnement des intérêts : Les associations de microcrédit rejettent la proposition du gouvernement](#)

« (...) Ladite proposition intervient après l'adoption de la loi 41-12 modifiant et complétant la loi 18-97 en décembre dernier, autorisant les associations de microcrédit (AMC) qui le souhaitent à se transformer en établissement de crédit. Sauf que, selon les opérateurs, le mode de calcul des taux d'intérêt, proposé par le législateur, ne tient pas compte de la spécificité de l'activité du microcrédit et la met sur un pied d'égalité avec celle des banques, (...)» [Lire l'article.](#)



[Microcrédit : Fini le rêve de la transformation en banques !](#)

« Les associations de microcrédit, surtout les grandes, qui ambitionnaient de devenir des banques à part entière devront abandonner leur rêve. (...) Tout récemment, la profession a été surprise de recevoir une proposition du gouvernement pour le calcul des taux d'intérêt. (...) Pour les associations de microcrédit, cette proposition, si elle venait à être adoptée, signerait l'arrêt de mort de la loi 18-97, car aucune association n'oserait se transformer en établissement, sachant qu'à la clé elle court un risque majeur.» [Lire plus.](#)



[Un nouveau cadre juridique verra bientôt le jour : Le microcrédit s'offre un lifting](#)

« (...) Après la définition du microcrédit et de ses dimensions socio-économiques, la nouvelle loi stipule que "la distribution indirecte de microcrédits peut être effectuée à travers une association ou un établissement de crédit agréé à cet effet, régi par la législation relative aux établissements de crédit et organismes assimilés". Et de poursuivre que "lorsqu'il s'agit d'un établissement de crédit, le capital dudit établissement peut être détenu totalement ou partiellement par l'association de microcrédit concernée." (...) Le projet de loi dévoile également les sanctions à prendre en vigueur en cas d'infraction soulignant les prérogatives de Bank Al-Maghrib en tant que régulateur pouvant entraîner de plein droit le retrait de l'agrément de l'association concernée.(...)» [Lire l'article.](#)



[Le C.A. de la Fondation pour l'Education Financière tient sa 1<sup>ère</sup> réunion](#)

« (...) Le Conseil d'administration a validé la stratégie nationale de l'éducation financière et le plan d'action de la Fondation pour la période 2013-2015 et a examiné les projets de partenariats nationaux et internationaux qu'elle pourrait conclure avec certaines parties prenantes dans les actions d'éducation financière.» [En savoir plus.](#)



[Introduction de la finance islamique - Mohamed Najib Boulif évoque "un nouveau souffle"](#)

« Pour le ministre, il est difficile, (...), de réaliser un succès sur la production de ces produits, sans avoir "un cahier de charges complémentaire", afin de promouvoir leur développement, aussi bien sur le plan de la fiscalité, que dans les domaines de l'assurance et du micro-crédit.» [Lire plus.](#)



[« Il est plus facile de changer la loi »](#)

« (...) Mais, comme il s'adresse à une frange spécifique de pauvres, le microcrédit ne peut à lui seul contribuer à renforcer leur position sociale et économique au sein de la société. Il reste étroitement lié au secteur informel et à des métiers traditionnellement féminins. Il ne prend pas en compte les obstacles spécifiques auxquels les femmes sont confrontées, à savoir les barrières culturelles, les responsabilités cumulées de mère et d'entrepreneur.» [Lire l'entretien.](#)



[Grande conférence sur le thème « Inclusion financière : Leçons croisées entre le Sud et le Nord »](#)

« Les 11 et 12 avril prochains se tient au Comptoir Général à Paris la 4<sup>ème</sup> Conférence Internationale sur l'Environnement Institutionnel et Technologique de la Microfinance (ITEM 4), organisée par [la Chaire Banque Populaire en Microfinance du Groupe ESC Dijon-Bourgogne](#). Sur le thème "Inclusion financière : Leçons croisées entre le Sud et le Nord", cette conférence a l'honneur de se dérouler sous le haut patronage de M. Benoît Hamon, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Économie et des Finances, chargé de l'Économie Sociale et Solidaire et de la Consommation.» [Lire plus.](#)